

CHAMBRE DES COMMUNES

Le vendredi 19 mai 1978

La séance est ouverte à 11 heures.

● (1107)

AFFAIRES COURANTES

[Traduction]

LES CHEMINS DE FER

LE SERVICE D'AUTO-COUCHETTE AU MANITOBA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Cecil Smith (Churchill): Monsieur l'Orateur, je prends la parole en vertu de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire urgente. La société VIA Rail vient de confirmer qu'elle ne sera pas prête à prendre en charge le service-voyageurs avant la fin de juin. Le service d'auto-couchette était censé se terminer le 1^{er} mai, mais a été prolongé jusqu'au 1^{er} juin. Comme la prise en charge par VIA Rail sera encore différée, je propose, appuyé par le député de Winnipeg-Sud-Centre (M. McKenzie):

Que le service auto-couchette demeure en vigueur jusqu'à ce que la prise en charge par VIA Rail soit un fait accompli et que les taux demeurent les mêmes pour les voitures des voyageurs de Churchill et Gillam, c'est-à-dire \$60 et \$69 respectivement pour un billet simple jusqu'à Thompson.

M. l'Orateur: La mise en délibération d'une motion de ce genre, en vertu de l'article 43 du Règlement, exige le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

* * *

L'IMMIGRATION

DEMANDE DE DÉLAI EN FAVEUR DE M. GALINDO MADRID—
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, je désire présenter, aux termes de l'article 43 du Règlement, une motion relative à une affaire extrêmement importante. Elle porte sur la situation de M. Galindo Madrid qui demande asile au Canada pour échapper au régime Pinochet du Chili.

Étant donné que le ministre de l'Emploi et de l'Immigration a avisé M. Madrid qu'il sera renvoyé au Chili à la fin de juin, que M. Madrid n'a pas encore épuisé tous ses recours légaux au Canada, la Cour fédérale n'ayant pas encore entendu sa cause en appel, et puisque M. Madrid risque vraiment d'être emprisonné et torturé à son retour au Chili comme il l'a été après le coup d'État, je propose, avec l'appui du député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles):

Que le ministre donne à M. Madrid le temps nécessaire pour poursuivre toute procédure juridique qu'il aurait entamée et qu'il exerce son pouvoir discrétionnaire pour permettre à M. Madrid de demeurer au Canada pour des motifs humanitaires.

M. l'Orateur: En vertu de l'article 43 du Règlement, cette motion ne peut être débattue qu'avec le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

QUESTIONS ORALES

[Traduction]

LES AFFAIRES URBAINES

LA CONSULTATION AVEC LE MINISTRE ONTARIEN AU SUJET DU PROGRAMME DE SUBVENTIONS AUX MUNICIPALITÉS

Mme Jean E. Pigott (Ottawa-Carleton): Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre des Affaires urbaines, mais en son absence, je m'adresserai au premier ministre. Le ministre de l'habitation de l'Ontario a déclaré qu'il n'aimait guère que le ministre fédéral fasse ses consultations par télex et télégrammes. La plupart de ses collègues sont d'ailleurs du même avis. En réponse au premier télex du ministre, le ministre de l'Ontario a demandé que l'on procède à des consultations immédiatement.

Pourquoi le ministre des Affaires urbaines n'a-t-il même pas daigné organiser une rencontre avec son homologue provincial pour discuter de son nouveau programme, le programme de subventions municipales?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): Monsieur l'Orateur, je me ferai un plaisir d'examiner cette affaire. Je ne suis pas au courant des messages télex qui ont été échangés entre les personnes concernées, mais je peux signaler au député qu'il arrive souvent que les premiers ministres et moi-même, nous nous consultions au moyen de télex et je ne m'étonne pas que le ministre chargé de l'habitation ait fait la même chose.

● (1112)

En ce qui a trait aux réunions, il y a eu de très nombreuses réunions entre les ministres fédéral et provinciaux du logement. Je suis certain que le ministre est prêt à en tenir une autre, l'honorable représentante n'a qu'à le lui demander.

Mme Pigott: Monsieur l'Orateur, il est dommage que le premier ministre ne se rende pas compte que les ministres ne se sont pas rencontrés fréquemment; les fonctionnaires l'ont fait, mais pas les ministres. Ma question supplémentaire s'adresse au ministre responsable du logement. Tout semble indiquer, monsieur l'Orateur, qu'après les coups que le ministre des Finances a essayés à propos du fiasco de la taxe de vente, le ministre chargé du logement soit d'une extrême prudence. Le ministre a rencontré les responsables de chaque province individuellement, mais a-t-il peur de les rencontrer collectivement autour de la même table?